

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le onze avril à dix-huit heures trente,
A la salle des fêtes de Saint Maurice de Satonnay,
S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 15/03/2024.

Secrétaire de séance : M. Thibault CHOUGNY.

Étaient présents :

Madame Audrey GIRARD	AZE
Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Claudine GAGNEAU (Déléguée suppléante)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Maguy MONNERY (Déléguée suppléante)	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Patrick BUHOT (Délégué suppléant)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Marie-Thérèse THOMAS	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne-Sophie FAURE (Pouvoir de Mme TROUILLET)	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP (Pouvoir de Mme DEKYNDT)	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER (Pouvoir de Mme TEIXEIRA)	PERONNE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Maude DE OLIVEIRA	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Carole MOLLARD	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Nathalie DEVIDAL	SANCE
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Monsieur Thibault CHOUGNY	SANCE
Monsieur Gianni FERRO (Pouvoir de Mme TROUILLET)	SOLUTRE
Madame Monique BICA	VERGISSON
Madame Cécile REBILLARD	VERGISSON

Étaient excusés :

Madame Christine ROBIN (Remplacée par Mme GAGNEAU)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Marie-Pierre BEAUDET (Remplacée par Mme MONNERY)	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Jean-Paul BASSET (Remplacé par M. BUHOT)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne-Marie ISABELLON	CHARNAY-LES-MACON
Madame Jennifer TROUILLET (A donné pouvoir à Mme FAURE)	DAVAYE
Madame Maud DEKYNDT (A donné pouvoir à M. BEAUCHAMP)	HURIGNY
Madame Laurine TEIXEIRA (A donné pouvoir à Mme GRANGER)	PERONNE
Madame Marie-Agnès TROUILLET (A donné pouvoir à M. FERRO)	SOLUTRE

Assistaient :

Monsieur Daniel GAUGE et Madame Sabrina BREDELLE, agents du syndicat.

Rapport n°1 : Approbation du PV du 13 février 2024 et élection du secrétaire de séance du comité syndical

Le Président procède à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint et invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, M. Thibault CHOUGNY est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 13 février 2024.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2024 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2023

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à adopter le compte de gestion 2023 du receveur municipal qui concorde en tout point avec le compte administratif et présente les résultats d'exécution suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2023 : 327 898.45 €

Recettes 2023 : 336 019.44 €

Résultat exercice 2023 : 8 120.99 €

Résultat clôture 2022 : 15 656.47 €

Part affectée à l'Inv. 2023 : 0

Résultat de clôture 2023 : 23 777.46 €

Investissement :

Dépenses 2023 : 0.00 €

Recettes 2023 : 503.00 €

Résultat exercice 2023 : 503.00 €

Résultat clôture 2022 : 14 073.01 €

Résultat de clôture 2023 : 14 576.01 €

Résultat exercice 2023 des 2 sections : 8 623.99 €

Résultat clôture 2022 des 2 sections : 29 729.48 €

Part du résultat 2022 affecté à l'inv. 2023 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 38 353.47 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal pour l'année 2023,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Ayant entendu l'exposé de Madame la vice-présidente,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2023

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2023 qui concorde en tout point avec le compte de gestion du receveur municipal et présente les résultats d'exécution suivant :

Fonctionnement :

Dépenses 2023 : 327 898.45 €

Recettes 2023 : 336 019.44 €

Résultat exercice 2023 : 8 120.99 €

Résultat clôture 2022 : 15 656.47 €

Part affectée à l'Inv. 2023 : 0

Résultat de clôture 2023 : 23 777.46 €

Investissement :

Dépenses 2023 : 0.00 €

Recettes 2023 : 503.00 €

Résultat exercice 2023 : 503.00 €

Résultat clôture 2022 : 14 073.01 €

Résultat de clôture 2023 : 14 576.01 €

Résultat exercice 2023 des 2 sections : 8 623.99 €

Résultat clôture 2022 des 2 sections : 29 729.48 €

Part du résultat 2022 affecté à l'inv. 2023 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 38 353.47 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu la délibération du comité syndical en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Considérant que, pour ce faire, le président doit quitter la séance et être remplacé par Mme la vice-présidente,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 2023 : 327 898.45 €

Recettes 2023 : 336 019.44 €

Résultat exercice 2023 : 8 120.99 €

Résultat clôture 2022 : 15 656.47 €

Part affectée à l'Inv. 2023 : 0

Résultat de clôture 2023 : 23 777.46 €

Investissement :

Dépenses 2023 : 0.00 €

Recettes 2023 : 503.00 €

Résultat exercice 2023 : 503.00 €

Résultat clôture 2022 : 14 073.01 €

Résultat de clôture 2023 : 14 576.01 €

Résultat exercice 2023 des 2 sections : 8 623.99 €

Résultat clôture 2022 des 2 sections : 29 729.48 €

Part du résultat 2022 affecté à l'inv. 2023 : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 38 353.47 €

Rapport n°4 : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Mme ZABBE, vice-présidente du syndicat, invite le comité à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture exercice 2022	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	14 073.01 €		503.00 €	14 576.01 €
Fonctionnement	15 656.47 €		8 120.99 €	23 777.46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023 (ligne 002)	23 777.46 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2023	14 576.01 €

Rapport n°5 : Tarification des programmations extrascolaires et périscolaires des mercredis sur la période : Eté 2024-printemps 2025.

Le Président rappelle que, par délibération en date du 28 mars 2023, le comité syndical a fixé la tarification de ses programmations extrascolaires et périscolaires des mercredis pour la période Eté 2023 – Printemps 2024 et qu'il convient de se prononcer pour la période Eté 2024 – Printemps 2025.

Il rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires du 13 février 2024, sur proposition du bureau, le comité s'est prononcé à l'unanimité pour une stabilité des prix des stages et le maintien de la grille des prix en vigueur.

Monsieur BUHOT fait part au comité de la position de la commune de Charnay-Lès-Mâcon qui s'oppose à la reconduction de la grille en vigueur, estimant que le prix des stages pour les enfants des communes extérieures devrait être largement augmenté et calculé en intégrant l'ensemble des charges fixes du syndicat, qu'en l'état le différentiel est assumé par les communes du syndicat et que la nouvelle tarification n'a pas eu les effets escomptés en termes de fréquentation.

Les membres du comité expriment leur désaccord avec la position et la logique de la commune de Charnay et indiquent qu'il convient d'analyser les effets de la nouvelle tarification sur sa période de mise en œuvre, à savoir été 2023-printemps 2024, et non, comme l'a fait M. BUHOT, en comparant les années civiles 2022 et 2023. Ils rappellent que les effets de la nouvelle tarification ont été évoqués lors de toutes les réunions depuis sa mise en œuvre et rappellent ses impacts positifs :

- Augmentation de la fréquentation totale. 127 inscriptions par semaine en moyenne contre 123 avec l'ancienne tarification.
- Augmentation de la fréquentation des enfants du SIGALE malgré l'augmentation des prix de 5%. 106 inscriptions en moyenne par semaine contre 103.
- Enrayement de la chute de fréquentation des enfants des communes extérieures imputable en partie au moins à la réduction tarifaire, somme toute minimale. 21 inscriptions en moyenne par semaine contre 19.
- Baisse de 40% du reste à charge hebdomadaire pour le syndicat. 1 012 € par semaine en moyenne contre 1 724 €.

Ils ajoutent que :

- La mise en place d'une tarification où le prix des extérieurs serait plus du triple de celui des enfants du SIGALE, comme le souhaite la commune de Charnay, n'aurait vraisemblablement d'autre effet qu'une désaffectation complète des enfants des communes extérieures alors que ceux-ci permettent de compléter les stages, génèrent une recette non négligeable et permettent de garder le lien avec les communes extérieures, dans le cadre d'une éventuelle future extension du périmètre syndical.
- Chacun s'accorde à dire que les charges fixes du syndicat seraient les mêmes avec et sans les inscriptions des enfants des communes extérieures, qu'en conséquence celles-ci n'augmentent pas les contributions des communes membres, mais, au contraire, les diminuent puisqu'en l'absence de recettes des enfants extérieurs celles-ci seraient

automatiquement compensées par une augmentation équivalente des contributions des communes associées.

Le président propose au comité de se prononcer sur la grille de tarification des actions extrascolaires et périscolaires des mercredis du syndicat suivante pour la période Eté 2024-Printemps 2025 :

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Avec 20 voix pour et 5 voix contre (Mmes CHEVALIER, GAGNEAU, MONNERY, THOMAS et M. BUHOT)

ADOpte la grille de tarification des actions extrascolaires et périscolaires des mercredis du syndicat sur la période Eté 2024-Printemps 2025 suivante :

A) Si le coût de la prestation est établi par un prix horaire d'intervention :

1/ Déterminer le coût horaire, toutes charges comprises du stage (par intervenant pour 1 groupe) = coût 1

2/ Appliquer à ce coût 1 le coefficient « capacité d'accueil », si la capacité du stage considéré est différente de 12 (indice 1), comme indiqué dans la grille N°2 : = coût 2

3/ Rattacher ce coût 2 à une catégorie de la grille N°1 définissant le prix horaire SIGALE du stage et le prix horaire extérieur. Le prix horaire extérieur est 5/3 du prix SIGALE.

4/ Multiplier les prix horaires déterminés par la durée effective de l'action = prix de la place de stage pour les enfants habitant les communes du SIGALE et prix de la place de stage pour les enfants des communes extérieures.

Grille N°1

Catégorie de stage ou mercredi	Stage ou mercredi dont le coût horaire, toutes charges comprises, par groupe est compris entre :	Prix horaire SIGALE, pour les familles résidant sur territoire syndical	Prix horaire EXTERIEUR, pour les familles résidant hors du territoire syndical
1	0 et 15 €	0.92 €	1.53 €
2	15,01 et 20 €	1.30 €	2.17 €
3	20,01 et 25 €	1.73 €	2.88 €
4	25,01 et 30 €	2.10 €	3.50 €
5	30,01 et 35 €	2.50 €	4.17 €
6	35,01 et 40 €	2.87 €	4.78 €
7	40,01 et 45 €	3.30 €	5.50 €
8	45,01 et 50 €	3.68 €	6.13 €
9	50,01 et 55 €	4.07 €	6.78 €
10	55,01 et 60 €	4.49 €	7.48 €
11	60,01 et 65 €	4.88 €	8.13 €
12	65,01 et 70 €	5.27 €	8.78 €

Grille N°2

Nombre de place maximum du stage par groupe	Formule (12 places est l'indice 1)	Coefficient pondérateur applicable au prix horaire
16	$12/16 = 0.75$	0.75
15	$12/15 = 0.8$	0.8
12	$12/12 = 1$	1
10	$12/10 = 1.2$	1.2
8	$12/8 = 1.5$	1.5
6	$12/6 = 2$	2

B) Si le coût de la prestation de service est un prix par enfant :

Le prix de la place de stage est de **73.20%** de ce coût par enfant pour les enfants des communes du SIGALE et de **122 %** de ce coût par enfant pour les enfants des communes extérieures.

C) Attribution d'une réduction de 30% :

A valoir sur le prix total pour toute inscription de trois enfants minimum issus d'une même famille (frères et sœurs) et résidant sur le territoire du SIGALE.

Rapport n°6 : Contributions budgétaires obligatoires et optionnelles 2024 des communes associées.

Le Président rappelle que les orientations budgétaires décidées par le comité syndical lors du débat d'orientations budgétaires du 13 février 2024 ont permis de définir le montant prévisionnel des contributions obligatoires et optionnelles nécessaire à la couverture des besoins du syndicat en 2024 à hauteur de :

- Contributions obligatoires des 10 communes : 181 050 €
- Contributions périscolaires optionnelles des 4 communes : 56 100 €

Selon la répartition suivante :

	Rappel contributions 2023 (obligatoires et optionnelles)	(1) Contributions obligatoires 2024 (% des potentiels fiscaux 2023 et montants)	(2) Contributions périscolaires optionnelles 2024 (% des pot fiscaux 2023. Hurigny coef 2 et montants)	TOTAUX (1+2)
AZE	13 864 € (9 451 et 4 413)	5.2197%	9 450.00 €	9 450 €
CHARNAY	82 915 € (82 915 + 0)	44.8796 %	81 254.00 €	81 254 €
DAVAYE	11 239 € (6 371 + 4 868)	3,4786%	6 298.00 €	11 337.50 €
HURIGNY	44 763 € (17 705 +27 058)	9.5186 %	17 233.50 €	44 812.50 €
PERONNE	5 775 € (5 775 + 0)	3.3048 %	5 983.50 €	5 983.50 €
ST MARTIN BR	23 264 € (23 264 + 0)	12.3925 %	22 437.00 €	22 437 €
ST MAURICE DS.	3 642 € (3 642 + 0)	2.1138 %	3 827.00 €	3 827 €
SANCE	45 738 € (25 927 +19 812)	13.9778 %	25 307.00 €	45 556.50 €
SOLUTRE	5 364 € (5 364 + 0)	2,8835 %	5 221.00 €	5 221 €
VERGISSON	7 246 € (4 107 +3 139)	2,2311 %	4 039.00 €	7 271 €
TOTAUX	243 810 € (184520 + 59290)	100%	181 050 €	100% 56 100 € 237 150 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE le montant des contributions communales 2024, obligatoires et optionnelles, ci-dessous :

	(1) Contributions obligatoires 2024		(2) Contributions périscolaires optionnelles 2024 (CPO)		TOTAUX (1+2)
AZE	5.2197 %	9 450.00 €			9 450.00 €
CHARNAY L.M.	44.8796 %	81 254.00 €			81 254.00 €
DAVAYE	3,4786 %	6 298.00 €	8.98 %	5 039.50 €	11 337.50 €
HURIGNY	9.5186 %	17 233.50 €	49.16 %	27 579.00 €	44 812.50 €
PERONNE	3.3048 %	5 983.50 €			5 983.50 €
ST MARTIN BR	12.3925 %	22 437.00 €			22 437.00 €
ST MAURICE DS.	2.1138 %	3 827.00 €			3 827.00 €
SANCE	13.9778 %	25 307.00 €	36.10 %	20 249.50 €	45 556.50 €
SOLUTRE	2,8835 %	5 221.00 €			5 221.00 €
VERGISSON	2,2311 %	4 039.00 €	5.76 %	3 232.00 €	7 271.00 €
TOTAUX	100%	181 050.00 €	100%	56 100 €	237 150.00 €

AUTORISE le président à procéder mensuellement et par douzième aux appels de fonds correspondants.

DIT que les contributions optionnelles pourront faire l'objet d'un réajustement en cours du second trimestre de l'année 2024, au regard des éventuelles évolutions des projets périscolaires « autour de l'école » des communes.

Rapport n°7 : Adoption du budget primitif 2024

Le Président présente le projet de budget primitif 2024 au comité à l'appui des documents joints aux rapports et explicité en séance. Cette présentation permet de vérifier l'adéquation du BP 2024 avec les orientations budgétaires issues du débat éponyme du 13 février 2024.

Le Président invite ensuite le comité syndical à se prononcer sur ce projet de budget.

Il rappelle les orientations budgétaires 2024 décidées par le comité :

- Prévision d'un exercice 2024 à 0 € afin de maintenir le résultat de clôture fin 2024 à hauteur de 40 000 €.
- Stabilité des prix des stages extrascolaires. Reconduction de la grille actuelle de tarification pour la période été 2024- printemps 2025
- 4 communes souhaitent reconduire leur adhésion à la compétence périscolaire optionnelle proposée par le syndicat : SIVOS Davayé-Vergisson, Hurigny et Sancé. Pas de nouvelles adhésions prévues.
- Des frais fixes de structure prévus à hauteur de 33 700 €, intégrant la refonte du site internet, les augmentations annuelles classiques et toujours sans frais d'entretien du siège.
- Prise en compte des augmentations liées aux évolutions de carrière des agents.
- Les charges et produits des programmations extrascolaires prévus sur 14 semaines de fonctionnement (Janvier 1 ; Hiver 2 ; Printemps 2 ; Eté 7 ; Automne 2).

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

- Recrutement d'un agent supplémentaire sur la seconde quinzaine d'août.
- Les contributions budgétaires 2024, obligatoires et optionnelles, des communes en baisse par rapport à 2023.
- Pas d'investissement.

Structure synthétique du budget primitif 2024 du SIGALE :

I) PRESENTATION PAR ACTION ET FONCTION			
CHARGES		PRODUITS	
1 - COMPETENCE OPTIONNELLE PERISCOLAIRE			
PERISCOLAIRE écoles 4 communes	46 750 €	Participation communes SIGALE CPO (46 750 €+9 350 €. 9350€=20% du coût)	56 100 €
Charges PERISCOLAIRE 2023	0 €	Redevance communes extérieures	0 €
Calcul charges et contributions TPS : 43 h*36 semaines*30,2 € + 20%			
MERCREDIS pour les 4 communes	0 €	Familles MERCREDIS	0 €
ACCUEIL DE LOISIRS	0 €	Familles et communes avec la compétence	0 €
TOTAL CHARGES PERISCOLAIRES	46 750 €	TOTAL PRODUITS PERISCOLAIRES	56 100 €
2 - EXTRASCOLAIRE COMPETENCE OBLIGATOIRE (sur la base des 3 dernières sessions)			
STAGES 14 semaines (base 7 700 € charges et 6 700 € produit / sem)	108 000 €	Familles STAGES EXTRA 14 semaines	94 000 €
Agent supplémentaire aout	1 500 €	(Solde négatif moyen par semaine 1000€: 14 000 €)	
TOTAL CHARGES EXTRASCOLAIRES	109 500 €	TOTAL PRODUITS EXTRASCOLAIRES	94 000 €
3 - PRODUITS ET CHARGES DE STRUCTURE			
AMORTISSEMENTS DF (sous réserve)	945 €	AMORTISSEMENTS RI (sous réserve)	945 €
SALAIRES CHARGES PERMANENTS	122 000 €	Autres (Remboursement sur charges)	2 000 €
INDEMNITES ELUS	21 200 €	Participation communes SIGALE	181 050 €
FRAIS DE STRUCTURE	33 700 €		
TOTAL CHARGES FRAIS GENERAUX	177 845 €	TOTAL PRODUITS FRAIS GENERAUX	183 995 €
TOTAUX 1 - 2 - 3			
TOTAL CHARGES	334 095 €	TOTAL PRODUITS	334 095 €
Résultat prévisionnel de l'exercice 2024			0 €
Résultat clôture 2023			38 353 €
SITUATION AU 31/12/2024 excédentaire de			38 353 €
II) PRESENTATION PAR CHAPITRE (sans opérations d'ordre)			
CHARGES		RECETTES	
Fonctionnement			
Charges à caractère général	155 036 €	Excédent fonctionnement reporté	0 €
Charges de personnel	156 914 €	Atténuation de charges. Dotation. Autres produits de gestion	2 000 €

S.I.G.A.L.E

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Elus	21 200 €	Produits de services (TES)	94 000 €
Amortissements	945 €	Participations communes SIGALE (obligatoires et optionnelles)	237 150 €
Total charges fonctionnement	334 095 €	Total produits fonctionnement	333 150 €
Investissement			
		Excédent fonctionnement reporté	0 €
		Amortissements	945 €
Total charges investissement	0 €	Total produits investissement	945 €
TOTAL CHARGES (F + I)	334 095 €	TOTAL PRODUITS (F + I)	334 095 €
Résultat prévisionnel de l'exercice 2024			0 €
+ Résultat clôture 2023			38 353 €
SITUATION AU 31/12/2024 excédentaire de			38 353 €

Le budget primitif soumis au vote est présenté à l'équilibre, avec les opérations d'ordre. Il intègre des augmentations de charges et de produits * permettant de maintenir le résultat de clôture de 38 353 € et un exercice 2024 à 0 :

(*Chapitres 012 et 65 en dépenses de fonctionnement. Chapitre 013 en recettes de fonctionnement. Chapitres 20 et 21 en dépenses d'investissement. Chapitre 10 en recettes d'investissement).

A titre informatif, le Président rappelle les montants des budgets primitifs du SIGALE depuis 2013 :

BP VOTE 2023		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 576 €	14 576 €
Fonctionnement	349 367 €	349 367 €
Total	363 943 €	363 943 €
BP VOTE 2022		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	14 073 €	14 073 €
Fonctionnement	335 817 €	335 817 €
Total	349 890 €	349 890 €
BP VOTE 2021		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 938 €	12 938 €
Fonctionnement	357 163 €	357 163 €
Total	370 101 €	370 101 €
BP VOTE 2020		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 249 €	12 249 €
Fonctionnement	378 767 €	378 767 €
Total	391 016 €	391 016 €
BP VOTE 2019		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	12 416 €	12 416 €
Fonctionnement	376 394 €	376 394 €
Total	388 810 €	388 810 €
BP VOTE 2018		
Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	11 197 €	11 197 €

<i>Fonctionnement</i>	458 048 €	458 048 €
<i>Total</i>	469 245 €	469 245 €
BP VOTE 2017		
<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	11 286 €	11 286 €
<i>Fonctionnement</i>	537 656 €	537 656 €
<i>Total</i>	548 942 €	548 942 €
BP VOTE 2016		
<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	10 176 €	10 176 €
<i>Fonctionnement</i>	490 130 €	490 130 €
<i>Total</i>	500 306 €	500 306 €
BP VOTE 2015		
<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	10 176 €	10 176 €
<i>Fonctionnement</i>	454 000 €	454 000 €
<i>Total</i>	464 176 €	464 176 €
BP VOTE 2014		
<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	10 862 €	10 862 €
<i>Fonctionnement</i>	312 278 €	312 278 €
<i>Total</i>	323 140 €	323 140 €
BP VOTE 2013		
<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	9 389 €	9 389 €
<i>Fonctionnement</i>	277 330€	277 330 €
<i>Total</i>	286 719 €	286 719 €

Le Président invite le comité syndical à se prononcer sur ce projet de budget 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2311-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 13 février 2024,
Considérant qu'en 2024 le budget des EPCI doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le président,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 du SIGALE comme suit :

<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	15 621 €	15 621 €
<i>Fonctionnement</i>	356 928 €	356 928 €
<i>Total</i>	372 549 €	372 549 €

Rapport n°8 : Compétence périscolaire optionnelle. Réunions de préparation de la rentrée de septembre 2024

Le Président invite les délégués des communes ayant décidé d'exercer la compétence périscolaire optionnelle pour l'année scolaire 2024/2025 à prévoir les réunions de préparation inhérentes et à proposer des dates aux services du syndicat. Ces réunions devront avoir lieu au plus tard mi-juin 2024 et auront comme base de travail les projets périscolaires rédigés par chaque commune.

Rapport n°9 : Bilan de la programmation extrascolaire hiver 2024 et présentation de celle du printemps 2024.

Le Président invite le directeur à faire le bilan de la programmation des stages extrascolaires « hiver 2024 » et à présenter la session « printemps 2024 ».

La programmation de l'hiver 2024

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, cette session s'est déroulée du 19 février au 1er mars 2024, soit 10 jours de fonctionnement sur 2 semaines.

16 stages proposés pour une capacité d'accueil initiale de 282 places et une capacité effective de 258 places car 2 stages ont été réajustés (chant-danse et arts plastiques en semaine 1)

La programmation a recueilli 235 inscriptions, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité d'accueil initiale de 83.3 % et de 91.1 % par rapport à la capacité d'accueil effective.

- Semaine 1 : 120 inscriptions pour 126 places effective. Taux de remplissage 95.2 %.
- Semaine 2 : 115 inscriptions sur les 132 places. Taux de remplissage de 87.1 %.

10 des 16 stages ont été complets.

Ces 235 inscriptions représentent **560.5 journées/enfant**

La fréquentation des 16 stages proposés :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	Dont ... X fois à ...% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
CHANT ET DANSE	10	1				1	
MOTOCROSS	24	2	2				
PONEY 5-8 ans matin	6	1			1		
PONEY 5-8 ans après-midi	12	1	1				
LASER GAME	24	1	1				
MAGIE ET JEUX EN FOLIE	24	1	1				
ARTS PLASTIQUES	30	2		1		1	
ESCALADE	20	1	1				
ANGLAIS LUDIQUE	5	1				1	
MULTISPORTS	36	1	1				
PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES Niveau 1	10	1	1				
ARTS DU CLOWN	10	1		1			
PREHISTOIRE	12	1	1				
PHOTO ET CREATIONS	12	1	1				
13 stages ≠ et 19 activités ≠	235	16	10	2	1	3	0

A titre de comparaison, quelques éléments des programmations hivernales depuis 2006 :

HIVER	Capacité initiale	INSCRIPTIONS			Nbre de Journée/ enfant	ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl.
		Total	Sigale et % du total	Extérieur et %		Total	Sigale	Extérieur	
2024	282	235	207 (88%)	28 (12%)	560.5	190	164 (86%)	26 (14%)	91.1%
2023	284	221	199 (90.05%)	22 (9.95%)	548.5	171	151 (88.3%)	20 (11.7%)	88%
2022	244	210	186 (89%)	24 (11%)	467.5	184	161 (88%)	23 (12%)	91%
2021	276	186	163 (88%)	23 (12%)	405	157	134 (85%)	23 (15%)	87%
2020	246	211	192 (91%)	19 (9%)		186	168 (90%)	18 (10%)	95%
2019	244	177	154 (87%)	23 (13%)		160	138 (86%)	22 (14%)	85%
2018	216	165	144 (87%)	21 (13%)		157	136 (84%)	21 (16%)	86%
2017	236	154	123 (80%)	31 (20%)		145	117 (81%)	28 (19%)	90%

2016	220	144	137 (95%)	7 (5%)		129	122 (95%)	7 (5%)	84%
2015	268	156	150 (90%)	16 (10%)		145	130 (90%)	15	86%
2014	296	193	166 (86%)	27 (14%)		177	152 (86%)	25	80%
2013	280	176	148 (84%)	28		166	139 (84%)	27	78%
2012	314	189	157 (83%)	32		174	145 (84%)	29	79%
2011	344	259	208 (80%)	51		235	188 (80%)	47	84%
2010	356	275	224 (81%)	51		240	196 (82%)	44	88%
2009	344	267	213 (80%)	54		231	181 (78%)	50	81%
2008	321	263	215 (82%)	48		229	182 (79%)	47	93%
2007	307	250	190 (76%)	60		228			86%
2006	285	209	126 (60%)	83		124			84%

Configuration moyenne d'un stage « hiver 2024 » :

- Durée moyenne : 4.7 demi-journées
- Prix moyen d'une place de stage SIGALE : 50.11 € et 83.49 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 10.69 € (SIGALE) et 17.81€ (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 17.63 enfants encadrés par 1.75 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 14.69 enfants encadrés par 1.62 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 9.04 enfants pour 1 éducateur

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 10 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (ext)	Prix moyen d'un stage Sigale (ext)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur	Nombre de journée-enfant
Hiver 2024	4.7	10.69 (17.81)	50.11 (83.49)	1 pour 9.04	560.5
Janvier 2024	4.4	11.04 (18.4)	48.6 (81)	1 pour 9.75	234
Automne 2023	4.11	11.62 (19.37)	47.78 (79.6)	1 pour 9.76	605
Été 2023	4.78	10.84 (18.06)	51.77 (86.3)	1 pour 9.86	2 201
Printemps 2023	4.17	11.07 (22.14)	46.13 (92.26)	1 pour 8.6	586.5
Hiver 2023	4.94	8.81	43.49	1 pour 9.6	548.5
Noël 2022	5.22	8.74	45.66	1 pour 8.71	325
Automne 2022	3.95	10.92	43.11	1 pour 9.17	572
Été 2022	4.58	10.05	46.08	1 pour 9.47	1960.5
Printemps 2022	4.4	10.25	44.90	1 pour 8.56	618
Hiver 2022	4.21	10.94	46.09	1 pour 9.13	467.5
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	1 pour 9.56	602
Été 2021	4.92	9.89	48.71	1 pour 8.92	1986
Printemps 2021	Annulée covid				625 (annulées)
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3	405
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88	
Été 2020	5 ou 10	9.12 ou 20.52	45.60 ou 02.60	1 pour 6.5	
Printemps 2020	Annulée covid 19				
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10	
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81	
Été 2019	5.3	9.95	52.75	1 pour 10.2	
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2	
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85	
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9	
Été 2018	5	10.02	49.88	1 pour 10.7	
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59	
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3	
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7	

Été 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10	
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2	
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06	
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8	
Été 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4	
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1	
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47	
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8	
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9	
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81	
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2	
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28	
Été 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45	
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78	
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74	
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25	
Été 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62	
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85	
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70	

Mixité

Sur les 235 inscriptions, on dénombre 107 inscriptions de filles (45.5%) et 128 inscriptions de garçons (54.5%). Sur les 190 enfants différents inscrits : 87 filles (46%) et 103 garçons (54%).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Age :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 ans	30	12.76	24	12.63	1.25	9
6 ans	28	11.91	22	11.58	1.27	11
7 ans	57	24.25	38	20	1.50	15
8 ans	36	15.32	31	16.31	1.16	14
9 ans	35	14.89	30	15.79	1.16	12
10 ans	17	7.23	14	7.37	1.21	12
11 ans	17	7.23	16	8.42	1.06	11
12 ans	8	3.40	8	4.21	1	6
13 ans	5	2.13	5	2.63	1	3
14 ans	1	0.42	1	0.52	1	3
15 et 16 ans	1	0.42	1	0.52	1	1
Total	235	100	190	100	1.23	Sur les 16

Détail des 235 inscriptions sur les 28 communes de provenance, par ordre décroissant et nombre d'enfants différents :

Communes SIGALE	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠ et % des enfants SIGALE	Moyenne de stage/enf
CHARNAY	65	27.66	31.40	52 (31.70%)	1.25
HURIGNY	52	22.12	25.12	39 (23.78%)	1.33
SANCE	18	7.66	8.69	16 (9.75%)	1.12
AZE	17	7.23	8.21	14 (8.54%)	1.21
DAVAYE	15	6.38	7.25	8 (4.88%)	1.87
ST MAURICE DS	14	5.96	6.76	12 (7.31%)	1.16
PERONNE	12	5.10	5.80	9 (5.49%)	1.33
ST MARTIN BR	8	3.40	3.86	8 (4.88%)	1
SOLUTRE	6	2.55	2.90	6 (3.66%)	1

VERGISSON	0	0	0	0	0
TOT SIGALE	207	88 %	100	164 (86%)	1.26
EXTERIEURES*	28	12 %		26 (14%)	1.08
TOTAL	235	100		190	1.24

Le détail des 28 inscriptions provenant des 18 communes extérieures :

BERZE LA VILLE	2	LA ROCHE VINEUSE	1	ST ETIENNE	1
BRON	1	LYON	1	ST JEAN DE T	1
CHEVAGNY CHEVRIERES	2	MACON	2	ST JULIEN EN GEN	1
CLESSE	2	MANZIAT	1	ST LAURENT	1
FUISSE	2	PUBLIER	2	VERZE	3
IGE	3	SENNECE / MACON	1	VIRE	1

Le résultat financier :

Il laisse apparaître un solde négatif pour la session de 2 432 €. Avec 14 571 € de charges et 12 139 € de produits, le taux de couverture est de 83.3 %. Le coût horaire des interventions sur la session est de 28.57 € (14 571€ / 510 heures d'encadrement).

Avec 2 432 € de solde négatif sur les 2 semaines, **soit 1 216 € par semaine**, le solde négatif par semaine est toujours en deçà du solde moyen des sessions « petites vacances » qui était de 1 515 € sur les 10 dernières années, avant la mise en place à l'été 2023 de la nouvelle tarification. Il est toutefois, comme pour la session janvier 2024, un peu supérieur aux sessions été 2023 et automne 2023, les deux 1eres sessions appliquant la nouvelle tarification, car 3 stages ont dû fonctionner avec un remplissage de 50 %.

Le coût moyen d'un stage est de 910 € (14 571€/16) et la recette « famille » moyenne par stage est de 759 € (12 139€/16).

Moyens de paiement utilisés par les familles : Chèques (69 %) - Espèces (5.1 %) - CB (23 %) - Chèques vacances (2.9 %). 1 seul coupon avantages jeunes de 5€. Les règlements par CB sont en constante augmentation, ce qui pour le fonctionnement de la régie est fort appréciable (/ chèques).

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions (nbre de semaines et de jours)	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscripti on	Taux d'encadrement
Hiver 2024 (2 s -10j)	14 571	12 139	2 432	83.3 %	91.1%	235 (88%)	10.35	1 pour 9.04
Janvier 2024 (1 s -4j)	6 651	5 309	1 342	79.9%	80.2%	117 (88%)	11.47	1 pour 9.75
Automne 23 (2s - 9j)	16 038	13 686	2 352	85.3 %	94%	283 (87.6%)	8.31	1 pour 9.7
ETE 2023 (7 s -34j)	54 633	48 669	5 965	89 %	96.5 %	887 (80%)	6.72	1 pour 9.86
Printemps 23 (2 s- 9j)	16 217	12 748	3 469	78.6%	91%	275 (83%)	12.61	1 pour 8.6
Hiver 2023 (2 s - 10j)	13 329	9 951.5	3 377.5	75 %	88%	221 (90.05%)	15.28	1 pour 9.6
Noël 2022 (1 s - 5j)	8 981	5 522	3 459	62 %	82 %	122 (90.2%)	28.35 €	1 pour 8.71
Automne 22 (2 s - 8j)	15 999	11 661	4 338	73 %	91%	275 (92.4%)	15.77 €	1 pour 9.17
Eté 2022 (7 s - 32 j)	48 523	40 064	8 459	82.5%	94 %	824 (79.8 %)	10.26 €	1 pour 10.14
Printemps 22 (2 s - 9j)	17 788	13 284	4 504	75%	86%	274 (82%)	16.43	1 pour 8.56
Hiver 2022 (2 s - 10j)	12 909	10 043	2 867	78%	91%	210 (89%)	13.65	1 pour 9.13
Automne 2021 (2s -9j)	15 831	13 684	2 147	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
Eté 2021(7 s -34 j)	49 859	38 196	11 663	80%	90%	794 (83%)	12.77%	1 pour 8.92
Printemps 2021	Annulation COVID 19							
Hiver 2021 (2 s -10j)	11 044	7 430	3 614	73 %	87%	186 (88%)	15.27 €	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43 €	1 pour 9.88

ETE 20 (6 s 29 j COVID)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70 €	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulation COVID 19							
Hiver 2020 (2 s - 10 j)	11 434	9 254	2 180	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019 (2 s)	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
Eté 2019 (7s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 19 (2 s- 9 j)	15 760	11 992	3 768	76%	85%	239 (87%)	13.52€	1 pour 9.2
Hiver 2019 (2s - 10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8j)	9 876	8 715	1 161	87.5	97%	186 (86%)	6.62 €	1 pour 10.9
Eté 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98 €	1 pour 10.7
Printemps 2018 (2 s)	14 197	10 630	3 567	75%	80%	211 (80%)	16.90 €	1 pour 9.59
Hiver 2018 (2 s)	10 728	7 934	2 794	75%	85%	165 (87%)	16.81 €	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80 €	1 pour 10.7
Eté 2017 (7s)	35 813	27 804	8 009	79%	87%	609 (79%)	12.55 €	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34 €	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53 €	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05 €	1 pour 9.8
Eté 2016 (7s)	35 746	26 511	9 235	74%	84%	605 (75%)	15.72 €	1 pour 10.4
Printemps 2016 (2 s)	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016 (2 s)	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 727	3 539	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8.0
Eté 2015 (8 S)	47 241	34 221	13 020	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9.0
Printemps 2015 (2 s)	6 357	4 814	1 543	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015 (2 s)	9 638	6 534	3 104	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Eté 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04 €	1 pour 7.45
Printemps 2014 (2 s)	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39 €	1 pour 9.78
Hiver 2014 (2 s)	11 344	7 030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35 €	1 pour 7.74
Automne 2013 (2s)	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47 €	1 pour 8.25
Eté 2013 (7s)	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91 €	1 pour 7.62
Printemps 2013 (2 s)	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013 (2 s)	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012 (2s)	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Eté 2012 (8s)	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012 (2 s)	12 169	8 428	3 742	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012 (2 s)	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011 (1s)	7 758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Eté 2011 (8s)	40 712	29 987	10 725	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011 (2 s)	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011 (2 s)	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

Observations :

Statistiquement, la session a été exceptionnelle puisque qu'il faut remonter à 2011 pour retrouver une fréquentation légèrement supérieure (total des inscriptions, enfants différents) ou égale (inscriptions SIGALE).

Le nombre d'inscriptions d'enfants des communes extérieures est en légère augmentation également. Les taux de remplissage (91.1%) et de couverture (83.3%) sont très bons.

Toutefois, petite déception pour quelques stages qui ont dû fonctionner avec un taux de remplissage de 50 % : Anglais ludique. Poney les matins (prudence des familles par rapport à la

période, mais c'est une contrainte d'organisation, le poney club ne souhaitant fonctionner que sur des journées et des semaines complètes). Chant-danse et arts plastiques à Péronne, stages qui ont été relocalisés à Hurigny.

Une météo relativement clémente pour la période, aucun incident, ou accident, à déplorer et toujours de très bons retours en termes de satisfaction des stagiaires et des familles.

A noter : Les enfants de 7 ans représentent le quart des inscriptions et 93 % des inscriptions sont réalisées par des enfants âgés de 5 à 11 ans.

Remarques du comité :

Vigilance sur les stages qui ont un taux de remplissage moindre. Indiquer sur les prochains bilans la part des extérieurs dans chaque stage.

La programmation du printemps 2024

20 stages sont proposés sur les 2 semaines des vacances de printemps, entre le 15 et le 26 avril, pour une capacité d'accueil de 330 places. Au jour du comité, environ 250 inscriptions déjà réalisées, dont une trentaine d'extérieures. Un stage annulé, le festival arts plastiques à Charnay.

Rapport n°10 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

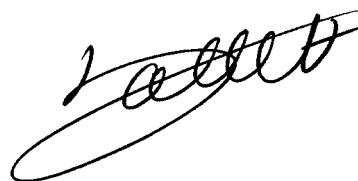
Rapport n°11 : Questions diverses

Le prochain comité syndical se tiendra le mardi 25 juin 2024 à 18h30 au château de Sancé. Il sera suivi d'un moment de convivialité où les intervenants du syndicat seront éventuellement conviés.

A noter : au 1^{er} janvier 2025, le SIGALE fêtera ses 20 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Philippe VALLET